

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Présence de S. M. le Roi de Suède dans la Loge Princièrre à la représentation de Boris Godounow.
Déjeuner au Palais.
Déjeuner officiel.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant attribution d'une Médaille d'Honneur.
Ordonnance Souveraine sur un pourvoi en révision.
Ordonnance Souveraine sur un pourvoi en révision.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Magistrat.
Arrêté ministériel autorisant un patron au bornage.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux listes électorales.

CONGRÈS :

Compte-rendu de la session ordinaire du Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique (suite et fin).

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société de Conférences. — La vie de Société dans l'Islam Marocain, par M. Jérôme Tharaud. — Rubens, par M. Nolhac.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Walkyrie ; Faust.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain avait invité, samedi soir, S. M. le Roi Gustave V de Suède à assister à l'Opéra de Monte-Carlo, à la représentation de *Boris Godounow*.

Les deux Souverains avaient pris place dans la Loge Princièrre, ainsi que M. et M^{me} Sager, le Comte Hamilton, le Docteur Nauckhoff, le Docteur Reymond, la Comtesse de Baciocchi et le Commandant Millescamps.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a offert, samedi, un déjeuner au Palais Princier.

S. A. S. le Prince Louis II avait à Sa droite : Lady Lambton, M. Berry Wall, la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais.

A la gauche du Souverain, avaient pris place : M^{me} Berry Wall, le Ministre Plénipotentiaire baron Pieyre, et M^{me} Millescamps.

S. A. S. la Princesse Héritière était assise en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : le Général Sir William Lambton, M^{me} Long et le Docteur Reymond.

Madame la Princesse Héritière avait à Sa gauche : l'Amiral Long, Lady Cheylesmore, le Général Weiller, Commandant Supérieur, et le Commandant Millescamps, Aide de camp.

S. A. S. le Prince Souverain a offert, mardi, un déjeuner auquel avaient été conviés les principaux Chefs des Services de la Principauté.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; le Général Weiller, Commandant Supérieur ; le Docteur Marsan, Directeur du Service Municipal d'Hygiène et Médecin-Chef de l'Hôpital ; le Docteur Caillaud, Chirurgien en Chef de l'Hôpital.

A gauche du Prince, étaient placés : MM. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures ; Joseph Palmaro, Conseiller Technique Financier ; Jantet, Directeur du Lycée ; Charles Palmaro, Administrateur des Domaines ; le Comte de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers.

La Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, était assise en face du Prince Souverain, ayant à sa droite : MM. le Conseiller Privé Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; Bertoni, Directeur de l'Enregistrement ; Michel, Directeur de la Sûreté Publique ; Notari, Ingénieur des Travaux Publics.

A gauche de la Comtesse de Baciocchi étaient assis : MM. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; le Consul Général Canu, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures ; Noghès, Trésorier Général des Finances ; Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port.

M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet, le Commandant Millescamps, Aide de camp, et M. Alex. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier du Prince, assistaient également au déjeuner.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1159.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au Sieur François Gasparotti, Valet de chambre attaché à Notre Maison.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le premier mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1160.

Ordonnance Souveraine, en date du 3 mars 1931, déclarant recevable, sur le chef de rébellion, le pourvoi en révision formé par le nommé Elena Louis contre l'arrêt de la Cour d'Appel, en date du 5 janvier 1931, et cassant, du dit chef, sans renvoi, le dit arrêt ;

rejetant les pourvois formés par les nommés Elena Louis, Contini Laurent, Scorsoglio Jean-Antoine contre le dit arrêt, pour le surplus et sous réserve de la cassation partielle prononcée à l'article 1^{er}.

N° 1161.

Ordonnance Souveraine, en date du 3 mars 1931, déclarant recevable, sur le chef d'outrage à magistral, le pourvoi en révision formé par le nommé Elena Louis, contre l'arrêt de la Cour d'Appel du 12 janvier 1931, et cassant, du dit chef, sans renvoi, le dit arrêt ;

rejetant le dit pourvoi, pour le surplus et sous réserve de la cassation partielle prononcée à l'article 1^{er}.

N° 1162.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 22 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 ;

Vu l'article 3, n° 1, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Gilbrin Henri, Docteur en Droit, Président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Paris, est nommé Membre Suppléant de Notre Cour de Révision Judiciaire, en remplacement de M. Mareau, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le cinq mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance du 22 janvier 1891, sur la Discipline Maritime ;

Vu le rapport du Chef du Service de la Marine attestant que M. Gannerre Antoine a fait preuve des

connaissances exigées pour l'obtention du brevet de patron au barrage ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 février 1931 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Gannerre Antoine, né à Bandol, le 6 août 1889, domicilié à Monaco, Escalier de Castelleretto, n° 12, est autorisé à commander au bornage des navires monégasques n'excedant pas 100 tonneaux de jauge brute.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre mars mil neuf cent trente et un.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Avis

Le Président de la Délégation Spéciale Communale a l'honneur d'informer les électeurs, que conformément aux dispositions des articles 15 et 21 de la Loi sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation sur la liste électorale de 1931 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie, où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 12 mars 1931.

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
CH. BELLANDO DE CASTRO.

CONGRÈS

Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique

Session Ordinaire d'Octobre 1930

(Suite et fin)

VII.

La vaccination contre la tuberculose par le B.C.G. a porté actuellement en Roumanie sur plus de 60.000 sujets. Elle a été supportée sans aucun accident. La diminution de la mortalité générale chez les enfants vaccinés, par comparaison avec les non-vaccinés, reste frappante. On a pu maintenant constater qu'elle se maintient pendant la seconde et la troisième année de la vie. La vaccination par voie sous-cutanée commence à être appliquée aux recrues, après deux intradermo-réactions négatives ; sur 5.000 vaccinés, on n'a relevé qu'une fois un abcès froid sous-cutané, facilement guéri : l'innocuité de l'injection paraît donc absolue.

Une étude d'ensemble sur la tuberculose dans les Colonies françaises a montré que la maladie était de date ancienne seulement en Indochine. En Afrique, en Océanie, quand le contact des populations indigènes avec les Européens est établi depuis quelques années, des bouffées de tuberculose éclatent, présentant des cas aigus à évolution rapide. Après 20 ou 30 ans, lorsque l'imprégnation du milieu indigène est faite, la maladie revêt une allure chronique, comme dans les pays de vieille civilisation. Actuellement, l'index tuberculeux atteint 40 à 60 p. 100 dans les villes, où l'indigène trouve à la fois le taudis et la fatigue du travail ; il n'est que de 10 à 12 p. 100 dans les campagnes environnantes. La diffusion de la contagion vers l'intérieur est gênée par les habitudes de vie au grand air et comportant peu d'efforts. Les mesures mises en œuvre pour protéger les populations indigènes sont de trois sortes : 1° examen par un phthisiologue de tous les fonctionnaires et agents avant leur départ d'Europe pour la colonie ; dans la mesure du possible, même contrôle sur les commerçants. Renvoi en Europe de ceux qui tombent malades dans la colo-

nie. Surveillance des agents européens et indigènes qui circulent de village en village ; 2° amélioration du logement, des cultures vivrières ; protection contre le froid des nuits ; 3° vaccination par le B.C.G.

Le programme est, dans les grandes lignes, le même au Congo Belge. La déclaration de la tuberculose y est obligatoire depuis 1919. Toute personne européenne reconnue malade à la colonie doit rentrer en Europe dans les 6 mois ; les Indigènes sont envoyés dans un lazaret ou un hôpital pour tuberculeux. Dans les villes — où les femmes et les enfants en bas âge sont rares — on vaccine à l'âge scolaire tous les enfants dont la réaction à la tuberculine est négative. La tuberculose est, en fait, relativement rare : en 1928, 35 cas (32 pulmonaires) chez les Blancs, 344 cas (256 pulmonaires) chez les Noirs.

En Egypte, la tuberculose pulmonaire est en progrès ; autrefois, on voyait surtout des formes osseuses ou ganglionnaires. Les Soudanais venus dans la Basse-Egypte sont souvent atteints de formes à évolution rapide. La déclaration, obligatoire d'abord seulement pour les décès, l'est maintenant pour tous les cas.

En Algérie, la contagion a souvent pour origine les travailleurs contaminés en France. Il y a de nombreux foyers indigènes non seulement dans les villes, mais aussi chez les Berbères des montagnes, qui vivent enfermés pendant l'hiver dans des maisons en pierre ; les nomades, au contraire, sont épargnés.

L'influence de certaines poussières industrielles sur le développement de la tuberculose est étudiée avec beaucoup de zèle en Allemagne comme en Angleterre, aux Etats-Unis, dans l'Union de l'Afrique du Sud. On tend à admettre que le caractère nocif de beaucoup de ces poussières tient uniquement à leur teneur en acide silicique. La silice détermine des scléroses pulmonaires ; le point de savoir si la tuberculose s'implante secondairement à la faveur de ces altérations locales ou si l'infection tuberculeuse s'établit dès le début reste à trancher. Il est difficile de dire si la tuberculose est plus fréquente chez les ouvriers exposés aux poussières que chez les autres ; il y a à tenir compte de l'ensemble des conditions de chaque métier. En Allemagne, les mesures administratives actuellement instituées sont l'obligation pour les industriels de supprimer les poussières (de pierres, sable, porcelaine, charbon, métaux) et l'attribution d'une indemnité spéciale aux tuberculeux dont la maladie a été contractée dans une industrie à poussières.

Le nombre des cas de trachome déclarés en Pologne est en augmentation (14.000 en 1929), mais parce que le dépistage de l'affection est mieux organisé, 260 dispensaires ont été créés ; un enseignement spécial est donné à des médecins praticiens, pour suppléer au nombre insuffisant des ophtalmologistes ; le traitement est obligatoire. La fréquence de la maladie chez les enfants des orphelinats et asiles a conduit à créer des hôpitaux spéciaux, avec écoles, pour ces enfants (2.000 lits environ). Le pourcentage moyen d'enfants trachomateux dans les écoles est de 0,9, sauf à Wilno et à Lotz, où il atteint 4,32 et 4,5 ; des écoles pour trachomateux ont été ouvertes dans ces deux villes. Chez les recrues, le pourcentage est de 1,47 ; la Pologne se range parmi les pays où la maladie est relativement peu répandue.

En Egypte, 80 p. 100, ou davantage, de la population sont atteints. Le nombre des visites annuelles dans les hôpitaux atteint trois millions ; le budget consacré à la lutte contre la trachome est de 170.000 livres égyptiennes. De nombreux médecins reçoivent une instruction spéciale. Le résultat appréciable qui a été obtenu est la diminution du nombre des aveugles qui se présentent dans les hôpitaux.

En Palestine, après 10 ans d'efforts, on ne constate pas grande amélioration chez les adultes ; mais les cas diminuent beaucoup chez les enfants ; tous sont examinés à l'entrée à l'école, et soignés s'il y a lieu.

En Hollande, où l'on a réussi à éliminer presque entièrement le trachome dans les milieux israélites d'Amsterdam, on ne croit pas à l'utilité des écoles spéciales pour enfants trachomateux ; et l'on attribue une grande efficacité à l'amélioration de la situation physique et morale de la population atteinte.

La poliomyélite a continué à sévir dans les Pays-Bas en 1930 : 446 cas dans les huit premiers mois, chiffre bien plus élevé que celui de l'année précédente pour la même période. Les régions atteintes sont plutôt les provinces centrales, tandis qu'en 1929 celles du Sud étaient les plus affectées, peut-être en relation avec l'épidémie du Nord de la Belgique. Les cas sont très disséminés ; la plus forte agglomération a été celle de Gouda, ville de 24.000 habitants, qui a eu 48 cas. La létalité a diminué de 21 p. 100 en 1928 à 16 en 1929 et 7 en 1930 ; le

fait s'observe dans beaucoup d'épidémies et est, en partie, lié à l'éducation progressive des médecins, qui arrivent à diagnostiquer des cas légers ou atypiques. 71,3 p. 100 des malades ont été des enfants au-dessous de 4 ans ; on s'est appuyé sur cette circonstance pour ne pas décider la fermeture des écoles. L'administration sanitaire a désigné, dans toutes les régions, des neurologues, qui peuvent être appelés en consultation aux frais de l'Etat, et ont le droit d'hospitaliser les malades, également aux frais de l'Etat. L'efficacité du sérum d'ancien malade semble s'être manifestée surtout à la période du début des paralysies, que la sérothérapie peut empêcher d'évoluer ; dans les cas suraigus, rapidement mortels, les résultats ont été peu probants. En Allemagne, la fréquence de la maladie a été à peu près la même qu'en 1929 (900 cas dans les 9 premiers mois) ; elle s'est surtout manifestée dans les régions de l'Ouest : Bade, Palatinat, circonscriptions de Dusseldorf et de Cologne. La létalité a été, respectivement, dans les 4 années 1927-1930 : 15, 12, 11 et 9,5 p. 100. En Suisse, le nombre des cas est aussi à peu près stationnaire, 200 par an ; ils sont plus rares dans les villes que dans les campagnes. Une épidémie a eu lieu en Finlande. Enfin, en France, 500 cas se sont produits de juin à octobre en Alsace et en Lorraine, dont 400 dans le département du Bas-Rhin, avec des foyers relativement importants : 110 cas à Strasbourg, 61 dans le canton de Schiltigheim, 53 dans celui de Bischwiller. Les 4/5 des malades étaient des enfants de moins de 5 ans.

A l'occasion du traitement sérothérapique de la poliomyélite, deux questions se posent : celle du contrôle de l'activité des sérums obtenus par immunisation du cheval et celle de l'organisation de la récolte du sérum d'anciens malades.

Le traitement sérothérapique de la méningite cérébro-spinale a donné au Danemark des résultats si médiocres, dans les dernières années, qu'il a été abandonné. En Suède, l'opinion lui est peu favorable. Au contraire, en Roumanie, tandis que la létalité des cas traités par d'autres méthodes atteint 65 p. 100, avec le traitement sérothérapique la létalité d'une série récente de 101 cas, les uns à l'hôpital militaire de Bucarest, les autres à la clinique infantile de la même ville, est de 18,3 p. 100, et après élimination des malades arrivés dans le coma ou morts 1 ou 2 jours après leur entrée à l'hôpital, de 10,9 p. 100. Chez les nourrissons, elle atteint 28,1 p. 100 et, après correction, 15,6 ; chez les militaires, sur 21 cas, 1 seul décès (4,8 p. 100). Les facteurs favorables à la guérison ont été la précocité du traitement, la longueur du séjour à l'hôpital, l'emploi du sérum correspondant au type de méningocoque, l'injection intraventriculaire chez les nourrissons, l'arrêt de la sérothérapie au moment opportun. En France, la létalité avant le traitement sérothérapique était de 65 à 75 p. 100. Les statistiques réunies par l'Office International d'Hygiène publique présentent toutes un abaissement important de ces taux, bien que s'écartant beaucoup les uns des autres. Dans le service d'isolement des Hôpitaux de Lyon, la létalité est d'environ 50 p. 100 (54 chez les nourrissons, 46,7 chez les adolescents et les adultes) ; à l'hôpital Pasteur, à Paris, sur 135 cas de 1910 à 1929, 28 p. 100, avec des taux extrêmes de 13 p. 100 (30 cas, 1915) et 54 p. 100 (11 cas, 1918) ; dans l'Armée française, de 1910 à 1919, 25 p. 100, et, de 1920 à 1929, 33 p. 100 et ; à l'hôpital maritime de Brest (246 cas), de 1907 à 1920, environ 30 p. 100 et, de 1920 à 1929, 21 p. 100. — Ces derniers chiffres, après élimination des cas admis à l'hôpital *in extremis*, insuffisamment traités ou compliqués d'autres affections, s'abaissent, en moyenne, à 9,5 p. 100.

En Egypte, la méningite cérébro-spinale, diagnostiquée couramment depuis une vingtaine d'années, a d'abord paru frapper, à diverses reprises, un nombre assez élevé de membres de la même famille ; puis, elle a donné quelques petites épidémies locales, et surtout des cas sporadiques sans lien entre eux. Elle est plus fréquente dans la saison d'hiver. La létalité a été de 61 à 84 p. 100 au Caire.

Trois cas de méningite aiguë à réaction exclusivement lymphocytaire, sans bacilles de Koch ni autres micro-organismes décelables, et à issue favorable, ont été observés en Yougoslavie.

L'origine de la psittacose, qui s'est répandue dans les premiers mois de 1930 à travers le monde entier, a été attribuée à des perroquets provenant de l'Amazonie. Or, aucun cas humain n'a été constaté au Brésil, et il n'existe aucune indication qu'une épizootie ait atteint les perroquets dans les forêts du Brésil. L'infection ne semble s'être déclarée que dans la vie en captivité, après le départ du Brésil, et sans doute à cause de conditions défavorables d'alimentation, de température, d'entassement des perroquets importés.

On constate actuellement de 1 à 3 cas par semaine

de *fièvre ondulante* à bacille de Bang en Suède. En France, un foyer de 16 cas a été observé en Franche-Comté, dans une population occupée à l'élevage des vaches. En Roumanie, on a constaté le pouvoir agglutinant pour le bacille de Bang de sérums humains, dans des fermes et chez des soldats; les recherches continuent. Un cas a été reconnu en Yougoslavie.

La nature des *fièvres exanthématiques* observées en Italie reste obscure. Tandis qu'aucun cas n'est connu en Lombardie, ils sont assez fréquents à Rome; mais l'interprétation des cliniciens qui les ont étudiées n'est pas uniforme. Les uns croient à une affection du type de la maladie de Brill, les autres à une fièvre du type escharo-nodulaire. La réaction de Weil-Félix est fréquemment positive, au moins tardivement (chez les malades étudiés par le professeur Pecori, dans 69 p. 100 des cas, vers le 13^e au 16^e jour); l'infection paraît être transmise par des tiques, que l'on trouve chez 95 p. 100 des chiens. A propos de la dénomination escharo-nodulaire, il faut noter que si l'eschare, ou du moins la tache noire, n'est pas toujours apparente, on peut parfois la découvrir en la cherchant avec soin.

Des succès thérapeutiques remarquables ont été obtenus en Yougoslavie dans le traitement du *psoriasis* par l'injection sous-cutanée de produits de digestion de squames par la pepsine et trypsine. L'action de ces extraits paraît rigoureusement spécifique; c'est un exemple d'un phénomène qui a peut-être un caractère plus général, l'influence sur le métabolisme de substances tirées de produits morbides.

Le nombre des cas de *béribéri* hospitalisés en Indochine dans les formations de l'assistance est allé en augmentant dans les dernières années (3.669 en 1928). Une enquête approfondie a montré que la plus grande partie s'étaient produits dans l'Ouest de la Cochinchine, contrée riche dans laquelle l'usage du riz décortiqué mécaniquement s'est substitué à celui du riz grossièrement décortiqué au pilon. L'usage d'un riz incomplètement décortiqué a été prescrit — en même temps que la recommandation était faite d'introduire dans l'alimentation des fruits, des légumes verts, de la viande, du poisson frais. On a remarqué que l'affection était rare chez les enfants, et fréquente chez les femmes enceintes, surtout à la fin de la grossesse.

Parmi les additions au régime alimentaire qui aident à prévenir le béribéri, on a employé avec succès les fèves aux Indes Néerlandaises, les arachides en Afrique.

Le *cancer* est relativement rare chez les populations noires, plus fréquent dans la race jaune, sans y être aussi répandu que dans les pays européens et américains. Une revue de la littérature concernant le cancer dans les colonies françaises a été communiquée au Comité. Dans l'Afrique Occidentale, les tumeurs malignes les plus fréquentes sont des ostéo-sarcomes, et des cancers de la muqueuse buccale (peut-être en relation avec l'habitude de mâcher des substances végétales irritantes); les tumeurs de l'estomac, du foie sont rares, ainsi que celles de l'utérus, malgré la fréquence des métrites ulcéreuses mal soignées ou non soignées. En Indochine, on trouve une forte proportion de tumeurs de la bouche (20 p. 100 du total), de tumeurs cervicales (16 p. 100), de tumeur du sein, de l'utérus et, chez l'homme, de la verge (répandues chez les peuples bouddhistes en général); les cancers de l'ovaire sont 2 ou 3 fois plus rares qu'en Europe. A noter, chez un Sénégalais, un sarcome mélanique siégeant au talon, c'est-à-dire dans une région du tégument faiblement pigmentée; ce fait confirme l'hypothèse que ces tumeurs se développent sous l'influence de troubles du métabolisme général, mais dans une région où se produisent de changements locaux de composition des humeurs et des cellules, et qui se trouve dans une zone où les éléments pigmentés sont voisins d'éléments exempts de pigment.

VIII.

Une première étude sur la *mortalité* rurale, reposant au besoin de travaux qui puissent servir de base pour juger de l'état sanitaire des divers groupes de population, a été faite en Pologne. Elle y présentait des difficultés spéciales, en raison des grands mouvements de population survenus depuis 10 ans, et de l'incertitude des diagnostics dans les campagnes. Une comparaison de caractère général a porté sur les 4 voïevodies du Sud (plus de 8 millions d'habitants en 1929); les chiffres de décès de 1926, rapportés au recensement de 1921, donnent un taux de 19,2 p. 100 pour les villes de plus de 100.000 habitants, 16,5 pour celles de 25.000 à 100.000, 17,2 pour celles de moins de 25.000 et 22,2 pour les communes rurales; rapporté à la population évaluée pour 1926, le taux des grandes villes ne serait même que de 15. D'autre part, le district de Wieliczka a été étudié en détail. La mor-

talité générale de la population rurale (58.000 habitants) de 1926 à 1929 a oscillé de 17,8 à 21,1 p. 1.000; celle de deux petites villes (10.000 habitants en tout), de 16,4 à 11,2. La comparaison des causes de décès fait apparaître une plus grande fréquence, dans les campagnes, pour les maladies infectieuses, la débilité congénitale, et, dans les villes, pour les tumeurs malignes, la sénilité.

Une enquête du même genre se poursuit actuellement dans quelques cantons de la Suisse.

Les essais d'*acclimatation de la main-d'œuvre asiatique* au Soudan Français, au Congo Belge, à Madagascar avaient donné dans le passé des résultats désastreux. Au contraire, un contingent de 800 coolies chinois vient d'être employé dans la région chaude et humide du Mayumbe (Afrique Equatoriale), avec une mortalité minime de 4 p. 100 en 15 mois. Ce résultat est dû aux grandes précautions d'ordre sanitaire, hygiénique, alimentaire qui ont été prises, depuis le départ d'Asie, pendant le voyage, à l'arrivée en Afrique et sur les chantiers. On a notamment pratiqué les vaccinations, institué la prophylaxie quinique, donné des vêtements nuilés et de larges chapeaux comme protection contre la pluie, des chaussures et des bandes molletières contre la puce chique. Le travail a été gradué, l'alimentation variée le plus possible (riz rouge, pain, viande fraîche ou salée, poisson frais ou sec, pâte azotée, légumes verts ou sec, manioc, bananes, patates et feuilles de patates, graisse, thé, condiments chinois). La région était défendue contre la maladie du sommeil par la stérilisation préalable des porteurs de germes au moyen de l'atoxyl.

Encouragé par cette expérience, le Ministère français des Colonies va essayer d'introduire dans la Guyane une main-d'œuvre annamite.

Au Congo Belge, les travailleurs nécessaires dans le Katanga sont recrutés dans d'autres régions sous la surveillance d'un médecin, accompagnés dans le déplacement par ce médecin, habitués ensuite peu à peu au travail, en parcourant 6 échelons gradués suivant l'effort demandé. L'alimentation du pays d'origine est étudiée et réalisée dans la mesure du possible. Le climat froid du Haut-Katanga provoque, au début, de lourdes pertes, dues aux pneumonies, puis la mortalité atteint, pendant quelque temps, 40 p. 1.000; mais une fois l'acclimatation faite, elle ne dépasse plus 12 à 13 p. 1.000. Aux Indes Néerlandaises, on est arrivé à abaisser la mortalité chez les travailleurs transportés de Java à Sumatra jusqu'à 7 p. 1.000.

En Egypte, dans une mine de manganèse située à 1.000 mètres d'altitude, la pneumonie enlevait jusqu'à 50 p. 100 des travailleurs. Cette haute mortalité a disparu à la suite des mesures adoptées: distribution de vêtements chauds, vaccination anti-pneumococcique et surtout renvoi des travailleurs après une période de 6 mois de travail.

Cette question de la protection sanitaire de la main-d'œuvre indigène dans les colonies, si importante pour leur développement économique, restera à l'ordre du jour des sessions du Comité.

Comme suite à l'enquête de l'Office International d'Hygiène publique sur le nombre de lits d'hôpitaux nécessaire pour une population déterminée et sur la répartition territoriale des hôpitaux, les conclusions suivantes ont été présentées dans un premier rapport général. L'usage croissant que le public fait des hôpitaux tend à faire porter à 7 p. 1.000 le nombre de lits demandés; d'ailleurs, la proportion de lits restant inoccupés décroît. Certains pays, dotés d'institutions anciennes, sont presque saturés d'hôpitaux, d'autres au contraire ont de grands besoins, qu'il est nécessaire de chercher à contenter avec un minimum de dépenses. Les bases d'une organisation pourraient être: 6 lits par 1.000 habitants dans les villes, moins dans les campagnes; un rayon de clientèle de 30 kilomètres par hôpital; des établissements de 100 lits au minimum, et de préférence de 300 à 600 lits; pour les chroniques, des hospices et des instituts spéciaux, dont les frais d'entretien sont moins élevés que ceux des hôpitaux; enfin, une organisation de traitement à domicile, avec médecins et infirmières, pour les malades qui n'ont pas besoin d'entrer à l'hôpital; et des dispensaires pour la continuation des traitements quand le séjour à l'hôpital n'est plus nécessaire.

La diminution de la mortalité, non seulement par rapport à un passé lointain, mais même au cours des 50 dernières années, est considérable. Il semble que, dans les pays les plus développés, il y ait maintenant peu de progrès à attendre de la propagande pour l'hygiène. Mais on a constaté, aux Etats-Unis notamment, que la mortalité au-dessus de l'âge de 45 ans avait moins varié qu'au-dessous; et que le cas de personnes atteintes, sans le savoir, principalement d'affections du cœur, du système vasculaire, des reins, de diabète, de tuberculose, de cancer était fréquent. D'où l'idée de l'*examen médi-*

cal préventif, vulgarisé et organisé aux Etats-Unis par le *Life Extension Institute*, auquel ont maintenant recours 45 Compagnies d'assurances. En Italie, l'Institut National d'Assurances est entré dans la même voie, en donnant à ses assurés des bons d'examen médical gratuit; le médecin, choisi par l'assuré parmi les membres du Syndicat National fasciste des médecins, est payé par l'Institut d'Assurances (30 liras par visite). En Allemagne, l'Association des Compagnies d'assurance-vie a créé un service médical commun, qui assure un enseignement de l'hygiène par un journal spécial, gratuit pour les assurés, et qui délivre à ceux-ci un billet d'examen gratuit tous les trois ans. L'Association paie le médecin (6 marks par visite). Cette organisation touche 26 p. 100 des assurés. En Angleterre, certaines Compagnies d'assurances accordent une réduction de la prime aux assurés qui s'engagent à se soumettre à un examen médical périodique. En France, il y a, à Paris, un Institut privé d'examen préventifs; un Centre de dépistage des maladies vient d'être créé à Alger, analogue à celui qui existe à Bruxelles. Ce mouvement acquiert une grande importance en raison des applications auxquelles il peut conduire dans le fonctionnement des Assurances sociales. L'Office International d'Hygiène publique se propose de réunir des données précises sur les réalisations déjà acquises dans les divers pays et sur les modalités qu'elles revêtent. Il groupera, d'autre part, avec la collaboration de l'Institut International de Statistique, des documents sur la prolongation de la vie moyenne et sur la mortalité, par groupe d'âge et par causes de décès, pour un certain nombre de pays.

Enfin, au sujet des réglementations appliquées au *transport par mer ou par terre du ferro-silicium* et considérées comme susceptibles d'empêcher les accidents de se produire, des réponses ont été envoyées par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, la Norvège. Ce dernier pays, particulièrement intéressé à la question, a en cours un projet de nouveau Règlement. En présence des différences constatées entre les avis des divers pays, il a paru au Comité que des études scientifiques préalables étaient nécessaires sur certains points: Quelles sont les limites des pourcentages de silicium dangereux? L'exposition à l'air avant le chargement diminue-t-elle réellement le risque? Y a-t-il un réactif simple et facile à employer qui permette de déceler la présence dans l'atmosphère des gaz toxiques? Des recherches vont être entreprises pour élucider ces questions.

ÉCHOS & NOUVELLES

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Jérôme Tharaud qui, en compagnie de son frère Jean, s'est placé au premier rang des romanciers contemporains, n'est pas un nouveau venu à la Société des Conférences. On se rappelle sa belle causerie sur le monde juif de Hongrie et de Galicie.

Il a parlé, cette année, de la vie de société dans l'Islam Marocain. C'est le fruit de ses observations personnelles qu'il nous a apporté, car il a vécu un an à Fez.

M. Tharaud nous a guidés à travers la ville. Il nous a dépeint les maisons à l'extérieur sordide, mais dont, souvent, l'intérieur est merveilleux. C'est là qu'aux heures où la prière et les affaires ne le retiennent pas au dehors, vit le maître, avec ses femmes, ses enfants et ses esclaves. Car, en dépit des lois françaises, l'esclavage se perpétue au Maroc comme une tradition dont tous sont pleinement satisfaits, — sauf le maître qui, lui, est le seul véritable esclave de ses femmes légitimes, de ses concubines et de ses serviteurs. Tous, vivant en perpétuelles querelles, s'unissent contre le maître: ses femmes même le battent parfois et le trompent aisément et facilement.

Ce maître, commerçant ou riche bourgeois, se console de ses déboires conjugaux par la religion, plus routinière que fervente, mais dont les pratiques l'absorbent, surtout s'il fait partie d'une des nombreuses sectes ou petites chapelles, qui constituent une réelle franc-maçonnerie musulmane.

Il ouvre volontiers sa maison aux européens qu'il traite avec une hospitalité fastueuse, ce qui ne l'empêche pas de recevoir ses coreligionnaires, en des réunions que l'on a appelées les « soirées de la médisance »; si impénétrables que semblent les maisons, c'est comme si leurs murailles étaient de verre;

par les commérages des femmes, des serviteurs, rien de la vie intérieure ne peut rester secret, et les papotages de ces soirées de médisance sont empreints d'une sournoisè malice.

Malgré ses défauts, le bourgeois de Fez, et probablement tous les musulmans du Maroc, ont une qualité précieuse qu'ils cultivent jusqu'à en faire une vertu, c'est la politesse.

Développant ces divers points de vue, M. Jérôme Tharaud les émaille de souvenirs personnels, d'anecdotes où il joua un rôle. Toute sa conférence, qui prouve un observateur attentif et un analyste aigu, offrait ainsi, outre son très vif intérêt documentaire, un puissant charme poétique. Aussi le public fit-il fête à l'éminent écrivain dont le talent est fait de vérité et de séduction.

La conférence sur *Rubens*, de M. Nolhac, professeur au Lycée, avait attiré, mercredi soir, un nombreux public, qui a été vivement intéressé.

Rubens rendit la Flandre à elle-même et fut le plus flamand des artistes de son temps.

Sa peinture, débordante de vie, de mouvement, de couleur, semble créée sans malaise ni effort, d'une exécution simple, savante, audacieuse et sûre; s'attaquant à tous les genres, il est peintre de bataille, de chasse, paysagiste et portraitiste de premier ordre. Ses grandes toiles sont de vraies apothéoses.

Il faudrait tout citer de son œuvre grandiose: la *Descente de Croix*, œuvre maîtresse d'Anvers; la *Communion de Saint François d'Assise*, qui est une merveille; la belle suite allégorique du Louvre, contenant la *Vie de Marie de Médicis*, où Rubens semble avoir épuisé toutes ses ressources; la grande kermesse, si débordante de vie, et parmi ses derniers tableaux, le *Saint Georges* de l'église Saint-Jacques, à Anvers, œuvre admirable et infiniment touchante.

Son école s'est continuée avec ses nombreux élèves, et son influence a été considérable en Angleterre, ainsi qu'en France. La mort le prit en pleine activité, et ses derniers tableaux sont parmi les plus frais, les plus ardents et les plus jeunes.

D'excellents clichés ont agréablement complété les claires et nombreuses explications du conférencier, qui a été chaleureusement applaudi.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Walkyrie

La Walkyrie est constamment jouée. C'est, des quatre parties composant la *Tétralogie* Wagnerienne, celle qui est la plus populaire, parce que plus humaine, plus pittoresque, plus variée de ton, d'accent, de couleur et d'effets, parce que, musicalement, plus accessible à la compréhension de tous, parce que plus riche de matière mélodique. A la vérité, si l'on se place strictement au point de vue de la *Tétralogie*, telle que l'a voulue et réalisée Wagner, en distraire une des parties, pour la représenter seule, est une déplorable erreur. Le fait de séparer *la Walkyrie* de *l'Or du Rhin* qui la précède, de *Siegfried* et du *Crépuscule des Dieux*, qui la suivent, atteste une singulière méconnaissance de l'esthétique de Wagner, et des nécessités de l'action intérieure de l'œuvre, constitue une grave atteinte portée à la logique, à l'intégrité de la pensée foncière, à la philosophie et au sens général de l'ouvrage. L'intrigue de *la Walkyrie* se réduit à une histoire d'amour primitif, plutôt immoral, avec les complications de jalousie et de vengeance qui en sont la conséquence, histoire sur laquelle viennent se greffer des incidents inattendus, des inventions mirifiquement colossales, qu'embellissent des coups de théâtres, des images dont, faute d'avoir été renseigné préalablement, on ne saisit pas toujours l'à propos, l'intérêt et la signification. Mais si tout n'est pas absolument clair dans ce qui se chante sur la scène, le spectacle qui s'y développe féeriquement séduit fortement l'imagination. Wotan est le véritable héros de la *Tétralogie*. (Wagner, un moment songea à appeler *L'Anneau du Niebelung: la Tragédie de Wotan*). Vers lui tout converge. L'âme de Wotan est le centre de tout. Et ce n'est qu'en raison de l'impression qu'ils produisent sur l'âme du Dieu que les événements acquièrent de l'importance et grandissent plus ou moins en signification. Comment comprendre le rôle de Wotan dans *la Walkyrie*, si l'on ignore ce qui s'est passé, dans

l'Or du Rhin, où « naît la pensée de Wotan », où les conflits qui torturent son âme prennent naissance? L'explication est rendue d'autant plus obscure, que, dans tous les théâtres, sauf à Bayreuth, on coupe beaucoup plus de la moitié de la scène du 2^{me} acte entre Wotan et Brunhilde, — scène que Wagner considérait comme le point culminant de tout le drame — et qu'une bonne part de la scène entre Wotan et Fricka, indispensable à l'éclaircissement des mobiles qui font agir le Dieu, est supprimée, en sorte que ce que disent ces personnages est sans suite et sans portée — un embroussaillé bavardage.

Mais il n'y a pas à récriminer. Le public, sans autrement se soucier de ce qu'on y raconte, a adopté *la Walkyrie*. Il en aime la musique, ce en quoi il n'a vraiment pas tort. Il se plaît aux épiques chevauchées des Walkyries dans les vents et dans les orages. La scène d'amour d'une passion si emportée, que l'irruption du printemps emparadisé de merveilleuse poésie; la scène de l'annonce de la mort d'une invraisemblable, majestueuse et inouïe grandeur; les sublimes adieux qu'adresse l'Infortuné Eternel à Brunnhilde, incarnation de son propre désir, le seul être qui ait pénétré les plus subtiles intimités de sa volonté — ces vertigineuses et incomparables beautés enflèvent les foules d'admiration.

N'importe où on la représente, *la Walkyrie* excite l'unanimité des enthousiasmes. Cette fille du ciel, rendue à l'humanité par le souverain des Ases, irrité d'avoir été trop bien compris par elle, exerce sur les esprits une fascination incroyable. Brunnhilde est avec Yseult, une des préférées des grandes héroïnes wagneriennes.

Mlle Jeanne Bourdon devait incarner Brunnhilde. Etant tombée malade, elle a été remplacée par Mme David, chanteuse expérimentée qui se tira à son honneur de la lourde tâche qui lui était confiée. Mme Josy joua et chanta le rôle de Sieglinde avec la plus belle ardeur et une charmante grâce juvénile. M. Mestrallet, à l'articulation nette, au jeu sobre et intelligent, ainsi que MM. Vertheneuil, Marvini et Mmes Dubois-Lauger, Lacroix, Orsoni, Guigou, Faletti, Marini, Espeu, Malzac, Castellano étaient les interprètes des divers rôles de *la Walkyrie*.

Faust

Comme à peu près chaque saison, *Faust* a paru, dimanche, sur la scène monégasque; il y a égrené les plus précieuses perles de son écrin mélodique et étalé ses adorables magnificences. *Faust* est un ouvrage éclatant de délices, abondant en beautés, dans lequel la mélodie souverainement caressante et enlaçante, est parfumée des arômes, de toutes les rêveries, de toutes les poésies des plus resplendissantes et silencieuses nuits.

Contrairement à tant de musiciens, ayant joui d'une renommée aussi bruyante que viagère, et dont l'oubli a fait justice, la gloire de Gounod, loin de se ressentir des atteintes et des outrages du temps, n'a fait et ne fait que grandir, nonobstant l'opinion émise par Wagner sur la musique de Gounod, brutalement et injustement traitée par lui de « musique de lorette ». Le monde entier — et, ce, depuis bientôt trois quarts de siècle — subit l'emprise du charme Gounodien. Nul ne résiste aux suavités embaumées et ineffablement enivrantes des fleurs mélodiques du jardin de Marguerite; la symphonie colorée, si magnifiquement imprégnée de tendresse, accompagnant l'idéale rêverie de Marguerite à la fenêtre, où tous les souffles de la félicité murmurent leur douce cantilène à l'oreille de la jeune fille en émoi, jette et jettera longtemps encore les publics des divers mondes dans la plus divine et la plus passionnée des extases.

Il n'y a pas de comparaison à établir entre Gounod et tel compositeur aimé, dont on oppose volontiers le charme cérébro-sensuel et trépidant au charme enveloppant et pénétrant, prenant sa source dans l'émotion poétique, du musicien de *Faust* et de *Roméo et Juliette*. Au reste, s'il existe des degrés dans le charme, comment en soupeser la qualité? Gounod n'a pas à redouter le moindre rapprochement avec aucun de ses confrères en l'art de charmer. Sa noble et forte personnalité, en dépit des bourrasques, est, comme le Veau d'Or qu'il célébra, « toujours debout ». Et celui qui est considéré comme l'un des plus grands musiciens français, après Berlioz — à la distance qui sépare le talent du génie — n'est pas près de choir du piédestal où l'a hissé la générale admiration.

Mlle Eidé Noréna et M. Vergnes se montrèrent d'une juvénile ardeur de conviction dans l'interprétation des rôles de Marguerite et de Faust. Tous deux chantèrent d'une voix fraîche, claire et souple, avec un louable souci de la grâce et de l'expression, et non sans talent, la musique enchantée de Gounod. Ils furent grandement appréciés et applaudis. M. Mestrallet a mis au service du personnage sucré et quelque peu ridicule de Méphistophélès ses meilleures qualités de chanteur et de comédien. Il fit figure excellente et a été, en somme, un fort bon diable. M. Richard, tout a fait bien en Valentin, Mlle Marguerite Senn, gentille en Siebel, Mme Dubois-

Lauger, toujours consciencieuse et sûre, et M. Rosolin recueillirent la part de bravos qui leur revenait légitimement. Le ballet, la mise en scène, les décors, les costumes, l'orchestre et les chœurs comme à l'ordinaire.

Au cours de la matinée de dimanche, consacrée au chef-d'œuvre du plus idolâtré des maîtres français, bravos, applaudissements, cris et trépignements se confondirent dans un fracas impressionnant.

A. C.

DANS LES CONCERTS

Il y a une paire d'années, Mme Lotte Lehmann chanteuse allemande, fort en réputation un peu partout, vint, dans un *Festival Beethoven-Wagner*, se faire acclamer, ici, en interprétant des pages de Wagner; le mercredi 4 mars, Mme Lotte Lehmann, ayant revêtu une robe de couleur sensationnelle, se fit entendre dans « l'air de Rezia » de *l'Obéron* de Weber et dans trois mélodies ou, si vous préférez, dans trois *Lieder*, de Richard Strauss. L'air d'*Obéron* compte, avec le grand air de *Fidelio*, avec l'air d'Agathe du *Freyschutz* et l'air de Suzanne des *Noces*, parmi les plus magnifiques inspirations qui existent. Ce sont de ces morceaux, de haute noblesse musicale complets et parfaits, qui exigent de la part des cantatrices qui les interprètent des qualités sérieuses, brillantes et rares. N'aborde pas qui veut de pareilles splendeurs. Mme Lotte Lehmann chanta l'admirable musique de Weber avec l'expression et la couleur dramatique qu'elle réclame. Mme Lotte Lehmann, cantatrice pétrie de talent, est en possession d'une belle et grande voix dont elle est absolument maîtresse. Aussi, ne se laisse-t-elle jamais emporter par le démon qui pousse tant de chanteuses à faire du son quand ce n'est pas utile, et de l'effet quand même. Son chant mesuré équilibré, reste toujours distingué. Elle donne à la musique l'ampleur qui lui convient, ayant la constante préoccupation de ses nuances de pensée et de ses multiples inflexions. En un mot, elle chante en artiste anxieuse du mieux et s'efforçant de rendre en sa pleine magnificence, la rêverie allemande. Enorme fut le succès remporté par Mme Lotte Lehmann après l'air de Rezia — succès qui se peut à peine comparer au triomphe que valurent à l'artiste: *Morgen*, *Wiegenlied* et *Ständchen*, trois exquisités, fines fleurs de l'inspiration de Richard Strauss. *Morgen*, composition aussi courte que délicate, avec son aimable phrase de violon sur laquelle pleuvent les gouttes d'or des harpes; enchantait le public, de même que *Wiegenlied* et, surtout, *Ständchen*, délicate invention mélodique, qu'un accompagnement d'une grâce ingénieuse et agile met joliment en valeur. Mme Lotte Lehmann succomba sous le faix des acclamations.

La Symphonie en mi bémol majeur de Mozart et le tant amusant, facétieux, original, vivant et superbe *Till Eulenspiegel* de Richard Strauss, exécutés à ravir ont fourni aux assistants, nombreux comme les étoiles du ciel, une double occasion de témoigner chaleureusement et bruyamment à M. Paul Paray et à son orchestre, leur entière satisfaction.

Dans le *Récital*, qu'elle donna le vendredi 6 mars, où elle interpréta des mélodies de Schubert, Schumann, Brahms, Richard Strauss, Ernest Chausson et Reynaldo Hahn, Mme Lotte Lehmann tint le public sous le charme de son talent si profondément allemand. On applaudit, tempêta tout le temps que dura le *Récital*.

A. C.

ADMINISTRATION DES DOMAINES

DE S. A. S. M^{gr} LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente et un;

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M^{gr} le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur, demeurant et domicilié à Monaco;

Contre:

La *Fondation Hector Otto*, œuvre charitable et perpétuelle dont le Siège est à Monaco, rue Bosio, n° 6; L'Administration des Domaines a été envoyée en possession:

De trois parcelles de terrain de forme irrégulière à détacher d'une plus grande propriété sise à Monaco,

Quartier des Révoires, cadastrée n° 405 p. Section A., savoir :

La première d'une contenance de deux cent quarante-cinq mètres carrés quarante décimètres carrés, confrontant : du midi, le surplus de la propriété; de l'ouest, le chemin des Révoires; du nord, un chemin;

La seconde d'une contenance de neuf cent soixante-deux mètres carrés vingt décimètres carrés, confrontant : du nord, partie le surplus de la propriété et partie un chemin; du midi et de l'est, le surplus de la propriété; de l'ouest, le chemin des Révoires;

La troisième d'une contenance de cinquante-cinq mètres carrés quarante décimètres carrés, confrontant : du nord, par une pointe, la parcelle ci-dessus; de l'est, le surplus de la propriété; du midi, par une pointe, le boulevard de l'Observatoire; de l'ouest, le chemin des Révoires.

Les dites parcelles de terrain reconnues nécessaires à la construction d'une route au quartier des Révoires Supérieures ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 13 juillet 1914 et 12 avril 1930.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de trois cent mille francs, ci..... 300.000 fr.

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur les parcelles de terrain expropriées, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours à défaut de quoi les dites parcelles de terrain en seront définitivement affranchies; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces mêmes parcelles de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le douze mars mil neuf cent trente et un.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^r LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte administratif, en date à Monaco, du seize décembre mil neuf cent vingt-sept, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze mai mil neuf cent trente, vol. 11, D, n° 23 et suivi d'un jugement de fixation de prix rendu par le Tribunal d'Expropriation de Monaco, le onze février mil neuf cent trente et un, transcrit au même Bureau le six mars suivant, vol. 12, D, n° 9;

M. Charles-Louis-Gabriel VALLÉE, propriétaire, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, boulevard d'Italie;

A vendu au *Domaine de S. A. S. M^r le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco;

1° Une parcelle de terrain située à Monaco, section de Monte-Carlo, quartier de Saint-Roman, de la contenance approximative de deux cent soixante-trois mètres carrés quatre-vingt-quinze décimètres carrés cadastrée n° 263 P et 264 P, section E, confrontant : du nord, le surplus de la propriété du vendeur; de l'est, M. le vicomte de Lantsheere; du midi, le boulevard d'Italie et la rue des Giroflées; de l'ouest, MM. Martiny et Crettaz;

2° Une autre parcelle de terrain située aux mêmes lieu et quartier de la contenance approximative de cent dix-neuf mètres carrés quatre-vingt-six décimètres carrés, cadastrée nos 263 P et 264 P, section E, confrontant : du nord, les Lacets de Saint-Roman; de l'est, la propriété Chaulet; du midi, le vendeur; de l'ouest, MM. Martiny et Crettaz.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de six cent quinze mille francs fixé par le jugement précité, ci..... 615.000 fr.

L'un des originaux du dit contrat, et la grosse du dit

jugement, dûment transcrits, ont été déposés au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les parcelles de terrain vendues des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Monaco, le douze mars mil neuf cent trente et un.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Les créanciers de la liquidation judiciaire ZARIFKAN Léon, bijoutier à Monte-Carlo, sont informés, conformément à l'article 13 de la Loi n° 147, que la dernière assemblée de vérification des créances aura lieu le lundi 23 mars prochain, à 10 heures 30 du matin, dans la Salle des Audiences du Tribunal de Première Instance au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre eux et les liquidateurs, et qu'avant cette date ils devront remettre, si déjà ils ne l'ont fait, soit au Greffe Général, soit à MM. Bocca et Martin, liquidateurs, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant leurs nom, prénoms, profession et domicile, le montant et les causes de leur créance, les privilèges, hypothèques ou gages qui y sont affectés.

Monaco, le 5 mars 1931.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, notaire à Monaco, soussigné, le 4 mars 1931, enregistré, M. François-Georges-Auguste GALLIANO, horloger, demeurant n° 12, rue Emile-de-Loth, à Monaco-Ville, a acquis de M. Charles-Félix XHROUET, bijoutier, et M^{me} Virginie-Philippine MARCHISIO, son épouse, demeurant ensemble, n° 1, rue du Tribunal, à Monaco-Ville;

Un fonds de commerce de fabrication et vente de bijouterie et joaillerie, vente et achat d'objets d'occasion se rapportant à ce commerce, exploité, n° 16, rue Caroline, quartier de la Condamine, à Monaco, dans un immeuble appartenant aux hoirs Vaccarezza.

Les créanciers des vendeurs, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 12 mars 1931.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept février mil neuf cent trente et un, M^{me} Henriette-Marie-Elisabeth BERTANA, commerçante, demeurant à Monaco, 13, rue de la Turbie, épouse de M. Giovanni-Maria CAVIGLIA, a cédé à M. Joseph-Pierre BERTOLA, commerçant, demeurant à Monaco, 35, rue Plati, le fonds de commerce de restaurant, chambres meublées, marchand de vins en gros et en détail qu'elle exploitait à Monaco, 13, rue de la Turbie, sous le nom de *Restaurant d'Italie*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 12 mars 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 20 Avril 1931, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 1930;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs;
- 5° Application des bénéfices; fixation du dividende;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles;
- 7° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété);
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou *ès-qualité* avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires : 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société en nom collectif

(Extrait publié en conformité des articles 48 et suivants du Code de Commerce).

Suivant acte sous signatures privées en date, à Monaco, du six février mil neuf cent trente et un, enregistré à Monaco le sept février mil neuf cent trente et un, folio 55, verso, case 1,

M. Lazare PETROVITCH, coiffeur;

Et M. Joseph IVALDI, coiffeur, demeurant à Beausoleil, 37, rue Bellevue;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un commerce de coiffeur et parfumerie, à Monte-Carlo, Place Clichy, n° 11.

Cette Société a été contractée pour une durée de quinze années à compter du premier janvier mil neuf cent trente et un.

Le siège de la Société est fixé à Monte-Carlo, place Clichy, n° 11.

La raison et la signature sociales sont : *Pétrovitch et Ivaldi*, et la dénomination *Lazare et Joseph*.

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés, conjointement ou séparément avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, et il ne peut en faire usage que pour les besoins et affaires de la Société.

Les associés font apport à la Société de l'établissement de commerce de coiffeur et parfumerie, qui leur appartient, conjointement et indivisément à chacun pour moitié, exploité à Monte-Carlo, place Clichy, n° 11, avec tous les éléments corporels et incorporels qui le composent, et évalués à la somme de cinquante mille francs.

Un extrait du dit acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 12 février 1931.

Monaco, le 12 mars 1931.

(Signé :) PÉTROVITCH ET IVALDI.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

Vente sur Saisie-Exécution

Le lundi, seize mars courant 1931, à quatorze heures trente, n° 48, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un mobilier comprenant :

Fauteuils acajou, fauteuils divers genre ancien, sommiers sur pieds servant de lit, matelas, coussins, couvertures laine, draps de lit, rideaux, tables, armoires, glaces, chaises, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant, 5 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

L'IMMOBILIÈRE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 10.000.000 de Francs.
Siège-Social : 45, rue Grimaldi à Monaco

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

Messieurs les souscripteurs à l'augmentation du capital social de l'Immobilier de Monaco, sont informés que le Conseil d'Administration, au cours de sa séance du 6 mars courant, a décidé de faire l'appel du deuxième quart du montant de la souscription.

Messieurs les souscripteurs, sont donc invités à effectuer le versement de ce deuxième quart au Crédit Foncier de Monaco au plus tard pour le 31 mars courant.

Le Conseil d'Administration.

**Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie
et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 30 mars 1931, à 14 h. 30, au siège social, Usine de Fontvieille, à Monaco :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'Exercice 1930 et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Répartition des bénéfices et fixation du dividende s'il y a lieu ;
- 5° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 6° Nomination d'un Administrateur ;
- 7° Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'Exercice 1931 ;
- 8° Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout Actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette Assemblée.

Messieurs les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'Assemblée Générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivaldra au dépôt des titres.

Le Conseil d'Administration.

LES ANNALES

Les Mémoires de la Comtesse de Noailles... C'est l'événement de l'année. Et ce sont les *Annales* qui ont la primeur de cette publication sensationnelle. Le numéro du 1^{er} mars contient la première partie de ces pages dont on parle déjà partout. Dans ce même numéro, la suite du fameux 1900 de Paul Morand ; un article de Winston Churchill, les signatures de Maurois, Bidou, Yvonne Sarcey, Duvernois, Crémieux, etc. De magnifiques textes, de magnifiques photos. Le numéro : 3 francs.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Côte d'Azur, ses Fêtes, son Soleil, ses Fleurs.

Sur la Côte d'Azur déjà toute en fleurs, ce ne sont que kermesses, défilés, redoutes, régates, courses...

Mais si les villes mondaines de la Riviera sont le rendez-vous des élégances, ses stations plus modestes offrent aux familles le même agrément de séjour.

Nombreux, rapides et confortables, les trains abolissent la distance : Marseille n'est qu'à 12 heures de Paris.

De Marseille, le voyageur a le choix entre la voie ferrée et la route, et s'il lui plaît de quitter le train pour l'auto, il trouve à la gare même les cars limousines P.-L.-M. qui relient Marseille à Nice en passant par Cassis, Bandol, Sanary, Toulon, Hyères, Le Lavandou, Sainte-Maxime, Fréjus, Saint-Raphaël, Agay, Cannes et Juan-les-Pins. C'est une excursion de la journée, infiniment attrayante, à travers les plus beaux paysages des Maures et de l'Estérel, le long de la mer.

Toutes les gares P.-L.-M. délivrent des billets combinés chemin de fer et autocar, d'une validité de 33 jours, comportant soit l'aller de Marseille à Nice dans les autocars de la Route du Littoral et le retour en chemin de fer, soit l'aller en chemin de fer et le retour en autocar. Réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur tous les parcours en chemin de fer ; de 5 % sur le prix du trajet en autocar. Ces billets peuvent comprendre des coupons de chemin de fer permettant d'atteindre Marseille et d'en revenir par des itinéraires différents si le voyageur le désire.

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -:- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DNS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. 1931.